

Vocation des zones

- UA : zone urbaine Centrale
- UH : zone urbaine périphérique
- UE : zone d'équipements et services d'intérêt public
- UI : zone d'activités
- 2 AU : zone d'urbanisation future soumise à modification du PLU
- 1 AU : zone d'urbanisation résidentielle à court et moyen terme
- AUi : zone d'activités future AUe : zone d'équipement d'intérêt public futur
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nm : bati isolé ou en hameau / village rural
- Ne : zone naturelle pouvant recevoir des installations légères d'intérêt public

indice "r" : zone soumise au risque d'inondabilité

Département de Loir et Cher
Commune de SELLES SUR CHER

Plan Local d'Urbanisme

Dossier d'Approbation
Plan C2b - Zone urbaine Est

Plan annexé à la DCM en date du :

Contrôle Préfecture :

Logo of the Council of Selles-sur-Cher

Logo of the Loire-Cher Regional Council

Plan Local d'Urbanisme

Dossier d'Approbation
Plan C2b - Zone urbaine Est

UA Délimitation des zones

Emplacement réservé Espace Boisé Classé

Captage AEP périmètre de protection immédiat / périmètre de protection rapproché

Bande affectée par le bruit de circulation (Classement sonore des infrastructures de transport terrestre par arrêté préfectoral du 23 mai 2009)

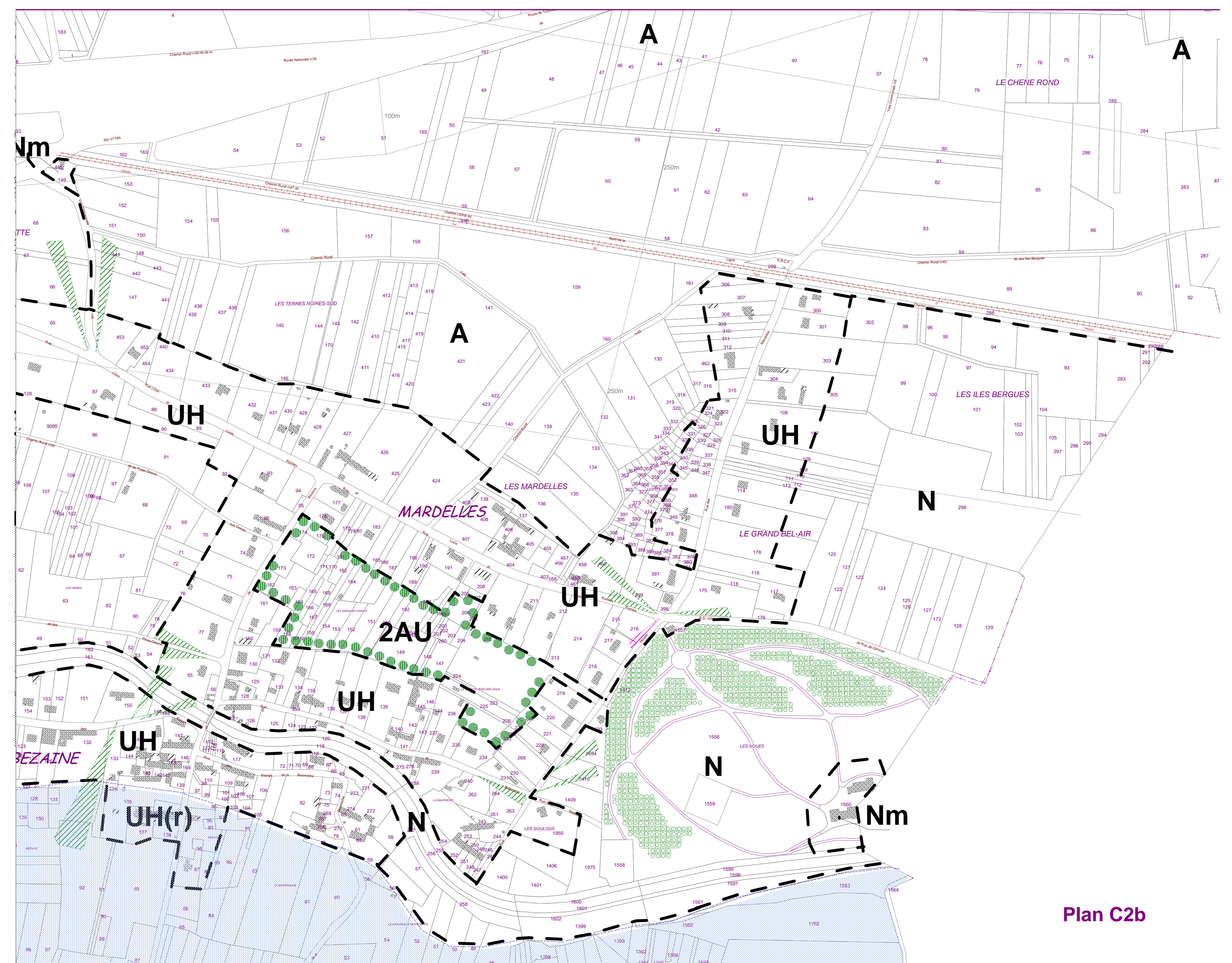
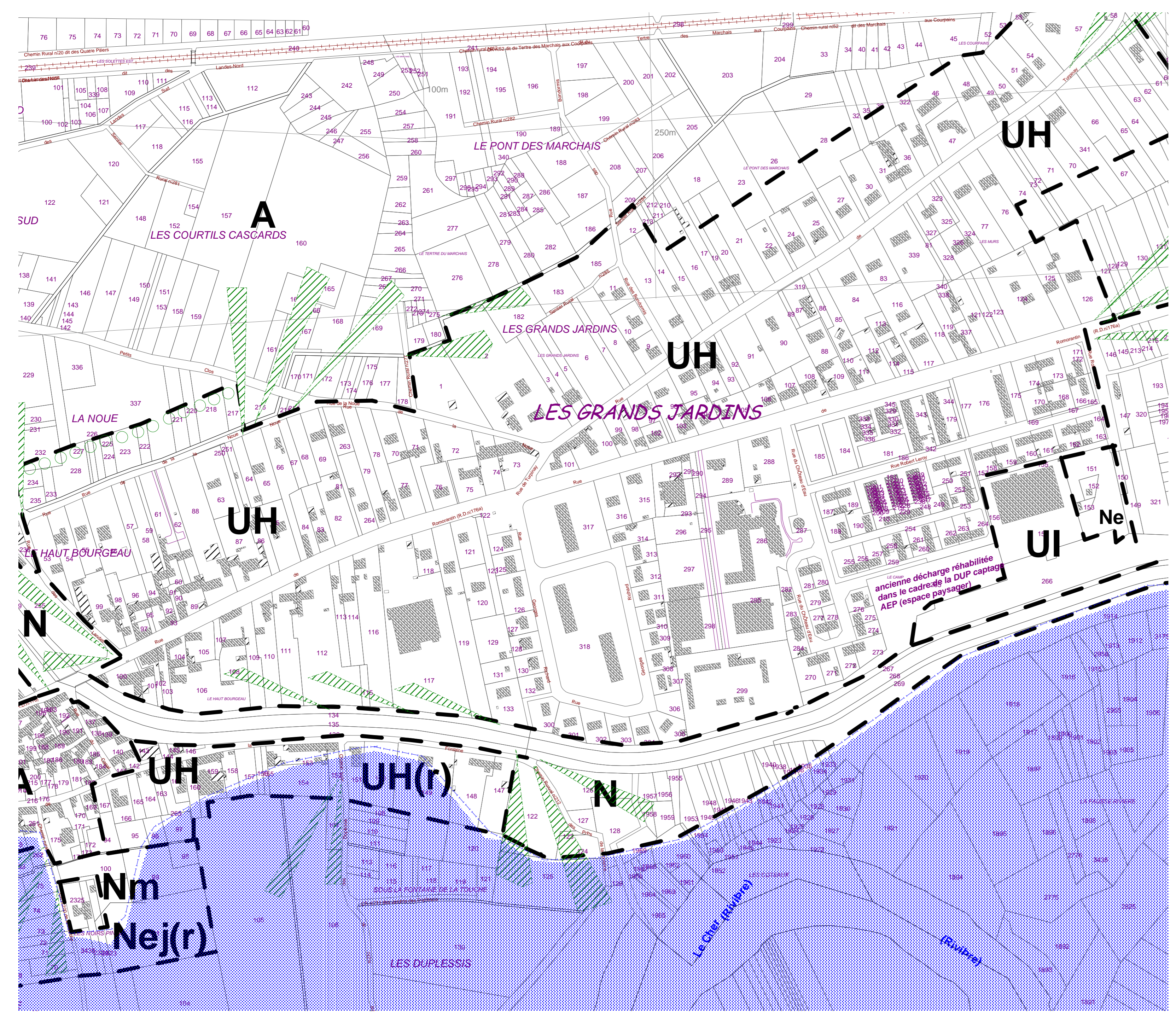
Ensemble de batiments remarquables à préserver (art. L123.1-7 du Code de l'Urbanisme)

Secteur de Point de vue à préserver (art. L123.1-7 du Code de l'Urbanisme)

Plantations à réaliser ou conserver

Limite indicative de zone inondable Cher et Saultre (source : PPR approuvé le 03 oct 2000 / Atlas zone inondable de la Sautre)

Édition du : 16 avril 2011
Consulté : LC2A



Plan C2b